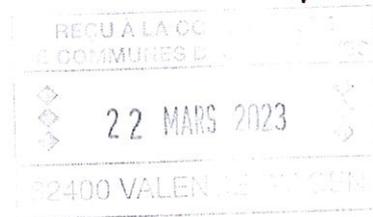


4638/2023



O: ESCARPIT - Nath



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

La Directrice

Monsieur le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives
2 rue du Général Vidalot
82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Dossier suivi par : Gilles FLUTET
Tél. : 04.67.82.16.36
Mail : g.flutet@inao.gouv.fr

V/Réf : Dossier suivi par Nathalie ESCARPIT
N/Réf : GF/ED/LY/26/23
Objet : Projet de PLUi-H
Communauté de communes des Deux Rives

Montreuil, le 10 mars 2023

Monsieur le Président,

Par courrier reçu le 5 janvier 2023, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de PLUi-H de la Communauté de communes des Deux Rives.

La Communauté de communes des Deux Rives est située dans l'aire géographique des Appellations d'Origine Contrôlée (AOC) « Brulhois » et « Chasselas de Moissac ». Elle appartient également aux aires de production des Indications Géographiques Protégées (IGP) « Agenais », « Ail blanc de Lomagne », « Canard à foie gras du Sud-Ouest », « Comté Tolosan », « Jambon de Bayonne », « Melon du Quercy », « Porc du Sud-Ouest », « Pruneaux d'Agen », « Volailles de Gascogne », « Volailles du Gers ». Le détail par commune est présenté en annexe 1.

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

La Communauté de communes des Deux Rives est composée de 28 communes réparties sur trois départements et deux régions administratives. En effet, si une part importante des communes appartient au département du Tarn-et-Garonne, deux communes font partie du département du Lot-et-Garonne et une fait partie du Gers. La ville la plus importante en nombre d'habitants est la commune de Valence-d'Agen. Grâce à l'autoroute A 62, le territoire de la communauté de communes est relié à la région toulousaine et à Montauban. L'activité industrielle du territoire est marquée par la présence de la centrale nucléaire de Golfech.

La Communauté de communes des Deux Rives est un territoire rural couvrant près de 34 000 ha, pour une population totale de 18 530 habitants. Le plus grand pôle qui est Valence-d'Agen accueille 5 155 habitants en 2012.

Entre 2007 et 2012, la population a connu une croissance de 0,8% par an en moyenne. Un premier projet de PLUi-H avait été arrêté en décembre 2019. Ce nouveau projet conserve l'objectif de maintenir cette tendance. Pour cela, la communauté de communes se prépare à accueillir 21 600 habitants en 2030. Afin de loger ces nouveaux ménages, le projet de PLUi-H prévoit la création de 1440 logements. 13 sorties de vacances sont prévues chaque année. 216 bâtiments ont été pastillés comme pouvant changer de destination. Un accompagnement des futurs demandeurs doit être réalisé par la communauté de communes afin de s'assurer que les futurs projets puissent être compatibles avec les activités agricoles environnantes.

L'INAO avait rendu le 13 mars 2020 un avis défavorable sur le projet de PLUi-H reçu le 15 janvier 2020.

INAO

12, RUE HENRI ROL-TANGUY
TSA 30003
93555 MONTREUIL CEDEX - FRANCE
TEL : 01 73 30 38 00
www.inao.gouv.fr

Entre le projet de fin 2019 et le projet actuel, 127 ha initialement classés en zone U ou AU ont été reclassés en zone A ou N.

Parmi ces espaces, des parcelles situées dans l'aire parcellaire de l'AOP « Brulhois » sont concernées. En effet, sur la commune d'Auvillar, l'extension concerne la zone UB à l'ouest de la commune a été supprimée et les parcelles reclassées en zone agricole.

Sur la commune de Sistels, la plus grande consommation se situait au nord de la tache urbaine en prolongation de la zone UA. La zone 1AU a été réduite et la zone 2AU initialement prévue a été supprimée, épargnant ainsi des parcelles plantées en vigne.

Au total, 23 hectares classés en AOP « Brulhois » sont concernés par des zonages U ou AU mais aucune des parcelles concernées ne présente de vignes en production. En fait, la majorité de ces parcelles est déjà urbanisée.

Une partie des communes font partie de l'aire géographique de l'AOP « Chasselas de Moissac ». Environ 67 ha non urbanisés représentant un potentiel dans l'aire géographique de cette appellation sont classées en zone U ou AU. Cependant aucune vigne ne semble impactée directement par le projet.

Le règlement des zones A et N a été revu et précise que seules les activités ne nécessitant pas de construction peuvent être autorisées.

Parmi les STECAL présentant une très grande superficie, un seul STECAL de 6 ha persiste : il est situé sur la commune de Donzac. Il conviendrait de recentrer les limites de ce STECAL sur la zone qui sera réellement construite.

Après étude du dossier, l'INAO n'a plus de remarque à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOC et IGP concernées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma haute considération.



Carole LY

Copie : DDT82
DDT32
DDT47

INAO

12, RUE HENRI ROL-TANGUY
TSA 30003
93555 MONTREUIL CEDEX - FRANCE
TEL : 01 73 30 38 00
www.inao.gouv.fr

Annexe 1 : Appartenance des communes aux aires géographiques des AOP et IGP présentes sur le territoire de la Communauté de communes des Deux Rives
(1 : appartient)

Communes	IGP Agenais	IGP Ail blanc de Lomagne	AOP Brulhois	IGP Canard foie gras du Sud-Ouest	AOP Chasselas de Moissac	IGP Comté Tolosan	IGP Jambon de Bayonne	IGP Melon du Quercy	IGP Porc Du Sud-Ouest	IGP Pruneaux d'Agen	IGP Volailles de Gascogne	IGP Volailles du Gers
Auvillar			1	1		1	1		1	1	1	1
Bardigues			1	1		1	1		1	1	1	1
Castelsagrat				1	1	1	1	1	1	1	1	
Clermont-Soubiran	1		1	1		1	1	1	1	1	1	
Donzac			1	1		1	1		1	1	1	1
Dunes		1	1	1		1	1		1	1	1	1
Espalais		1	1	1		1	1	1	1	1	1	1
Gasques				1	1	1	1	1	1	1	1	
Golfech				1		1	1		1	1	1	
Goudourville				1	1	1	1	1	1	1	1	
Grayssas	1			1		1	1	1	1	1	1	
Lamagistère				1		1	1		1	1	1	
Malause				1	1	1	1	1	1	1		
Mansonville		1		1		1	1		1	1		1
Merles				1		1	1		1	1	1	
Montjoi				1	1	1	1	1	1	1	1	
Perville				1		1	1	1	1	1	1	
Le Pin				1		1	1		1	1	1	1
Pommevic				1		1	1	1	1	1	1	
Saint-Antoine			1	1		1	1	1	1	1	1	1
Saint-Cirice		1	1	1		1	1		1	1	1	1

INAO

12, RUE HENRI ROL-TANGUY
TSA 30003
93555 MONTREUIL CEDEX - FRANCE
TEL : 01 73 30 38 00
www.inao.gouv.fr

Communes	IGP Agenais	IGP Ail blanc de Lomagne	AOP Brulhois	IGP Canard foie gras du Sud-Ouest	AOP Chasselas de Moissac	IGP Comté Tolosan	IGP Jambon de Bayonne	IGP Melon du Quercy	IGP Porc Du Sud-Ouest	IGP Pruneaux d'Agen	IGP Volailles de Gascogne	IGP Volailles du Gers
Saint-Clair				1	1	1	1	1	1	1	1	
Saint-Loup		1	1	1		1	1		1	1	1	1
Saint-Michel				1		1	1		1	1	1	1
Saint-Paul-d'Espis				1	1	1	1	1	1	1		
Saint-Vincent-Lespinnasse				1	1	1	1	1	1	1		
Sistels		1	1	1		1	1		1	1	1	1
Valence-d'Agen				1		1	1	1	1	1	1	

INAO

12, RUE HENRI ROL-TANGUY

TSA 30003

93555 MONTREUIL CEDEX - FRANCE

TEL : 01 73 30 38 00

www.inao.gouv.fr